



Bern, le

Destinataires:

les partis politiques (représentés à l'Assemblée fédérale)
les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
les associations faîtières de l'économie (qui œuvrent au niveau national)
les autres milieux concernés

**Introduction des documents d'identité biométriques:
Modification de l'ordonnance du 20 septembre 2002 sur les documents
d'identité des ressortissants suisses (ordonnance sur les documents
d'identité, OLDI; RS 143.11).
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs,

1. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP), le 18 juin 2008, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés.
2. Vous trouverez en annexe, pour avis, la version révisée de l'ordonnance sur les documents d'identité et les explications qui s'y rapportent. Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.
3. Nous vous demandons de bien vouloir prendre position sur l'ordonnance sur les documents d'identité révisée et sur le rapport explicatif qui l'accompagne.
4. La procédure de consultation prend fin le **10 octobre 2008**.

5. Veuillez faire parvenir votre prise de position à l'adresse suivante:
Office fédéral de la police fedpol, Monsieur Philipp Bättig, Nussbaumstrasse 29,
3003 Berne, 031 322 42 47, philipp.baettig@fedpol.admin.ch.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des organisations consultées (d, f, i)